



# Fémin' initiatives

Concours de la CRÉATION et REPRISE d'Entreprise  
au FÉMININ en Eure-et-Loir.

Dossier d'inscription à retourner jusqu'au  
**30 avril 2020 inclus**

**par courrier** (cachet de la poste faisant foi)  
ou **par mail** à :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
24, bd de la Courtille  
28000 CHARTRES  
nolwenn.lementec@cma-28.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie  
5 bis av Marcel Proust – CS80062  
28008 CHARTRES Cedex  
plucas@cci28.fr

## Liste des pièces obligatoires, constitutives du dossier\* :

- Dossier d'inscription dûment complété
- Curriculum Vitae de la candidate
- Compte de résultat et bilan des exercices réalisés, cahier de recettes/dépenses pour les auto-entrepreneurs ou à défaut, un compte de résultat prévisionnel et le chiffre d'affaires HT par mois, réalisé depuis la création de l'entreprise
- Tout élément permettant d'illustrer votre parcours et votre activité dans la limite de 4 pages (articles de journaux, plaquettes, photos, cartes de visites...)
- Copie des statuts en cas de société

**\*Seuls les dossiers complets seront étudiés par le jury.**

\*A défaut, la candidature ne sera pas étudiée.

## Emplacement réservé à l'organisme réceptionnaire du dossier :

Cachet de l'organisme réceptionnaire

Réception le : .....  par courrier  
 sur place  
 par mail

## La créatrice

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Date de naissance : .....  
E-mail : ..... Téléphone : .....  
Fax : .....

## L'entreprise

Nom : .....  
Adresse du siège social : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Site internet : .....  
Date d'immatriculation : ..... / ..... / .....  création  reprise SIREN : .....

### En cas de reprise uniquement :

Nom de l'entreprise reprise : .....  
Motif de la cession : .....  
Forme de la reprise (rachat du fond de commerce, des parts sociales, location-gérance...) : .....

**Statut Juridique :**  Entreprise Individuelle  SARL/EURL  SAS  Micro-entrepreneur  Autres : .....

**Si c'est une société, la candidate devra être la gérante effective de l'entreprise et être associée.**

Pourcentage de détention des parts de la société : ..... %

**Si c'est une filiale, vous ne pouvez pas participer au concours.**

### Activité de l'entreprise :

Activité principale : .....  
Activité(s) secondaire(s) - (s'il y a lieu) : .....

## La candidate

---

1. Quelles sont les motivations qui vous ont décidé à entreprendre ?

.....  
.....  
.....  
.....

2. Quels ont été les freins au montage de votre projet ?

.....  
.....  
.....

3. Avez-vous été soutenue par un ou plusieurs organismes (Chambres Consulaires, pépinières d'entreprises, couveuses d'entreprises, experts-comptables, avocats...)?

.....  
.....  
.....

4. Qualifiez votre parcours vers la création/reprise d'entreprise en une seule phrase :

.....  
.....  
.....

5. Comment comptez-vous mettre à profit ce prix, si vous êtes lauréate ?

.....  
.....

## Présentation de l'entreprise

---

6. Description des produits et/ou services commercialisés :

.....  
.....  
.....

7. Champs d'action de l'entreprise :  Local  Régional  National  International

8. Clientèle de l'entreprise :

Particuliers :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non ..... % du chiffre d'affaires
Professionnels :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non ..... % du chiffre d'affaires
Collectivités/Administrations :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non ..... % du chiffre d'affaires

9. Principaux concurrents :

.....

Quels sont vos atouts par rapport à cette concurrence ? .....

.....  
.....

10. Effectif :  Dirigeant(e) .....  Salarié(s) .....  Apprenti(s) .....

Quelle est votre politique de formation actuelle pour vous même ou pour vos collaborateurs ? .....

Comptez-vous recruter dans les 3 années à venir ? Si oui, sur quel type de poste ? .....

11. Votre activité participe t-elle au développement de votre territoire ? Si oui, de quelle manière ? .....

12. En quoi votre activité fait-elle appel à de la création ou la mise en œuvre de savoir-faire spécifique ? .....

13. Décrivez votre stratégie commerciale et votre politique de communication (comme par exemple vos moyens de promotion/publicité et outils de communication : plaquette, site Internet...)? .....

14. Est ce que dans votre activité, vous prenez en compte l'impact environnemental de celle-ci (gestion des déchets, économies d'énergie...). Si oui, donnez quelques exemples. ....

15. Avez-vous des projets de développement à 3 ans ? Si oui lesquels (agrandissement de votre entreprise, élargissement de votre gamme de produits...)? .....

16. Que pensez-vous de vos résultats économiques ? Correspondent-ils à vos attentes ? .....

17. Votre activité vous permet-elle de vous dégager un revenu ? .....

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et y adhérer. J'autorise la diffusion de documents du dossier de candidature et l'utilisation de mon image dans le cadre exclusif du concours.

Fait à ..... Le.....Cachet

Signature

**Bonne chance à toutes!**

# Règlement du concours

Le but de ce concours est de valoriser la création et la reprise d'entreprise par des femmes dans le département d'Eure-et-Loir.

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure et Loir, sise 5 bis Avenue Marcel Proust 28000 Chartres, et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir, sise 24 boulevard de la Courtille 28000 Chartres, organisent un concours intitulé «Concours Fémin'Initiatives - 18<sup>ème</sup> édition» du 9 mars 2020 au 30 avril 2020, cachet de la Poste faisant foi.

## 1) Critères de participation

Ce concours est ouvert à toutes les femmes âgées de 18 ans et plus à la date de la clôture des inscriptions et répondant aux critères suivants :

- l'entreprise doit être immatriculée dans le département d'Eure-et-Loir,
- la candidate doit être la gérante effective de l'entreprise, et être associée dans le cas d'une société,
- l'entreprise doit être immatriculée (date de 1<sup>ère</sup> immatriculation) entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2018, Ne peuvent concourir :
- les filiales d'entreprises sont exclues,
- les personnes ayant déjà été primées au concours « Fémin'Initiatives » ne pourront plus y participer.

## 2) Modalités de participation

Seuls les dossiers complets pourront être étudiés par le jury. Les dossiers peuvent être transmis soit par courrier (cachet de La Poste faisant foi), soit par voie électronique (date de réception faisant foi), soit en main propre.

Les créatrices souhaitant participer à ce concours devront retirer un dossier auprès des partenaires de l'opération et le retourner, dûment complété, avant le 30 avril 2020 auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir.

## 3) Critères de sélection

Les principaux critères selon lesquels les projets seront jugés sont :

- La cohérence entre le porteur et le projet,
- La pérennité/viabilité économique,
- La dynamique commerciale,
- La mobilisation de savoir faire et/ou de créativité
- L'aspect innovant ou original de l'activité,
- La responsabilité sociétale (emplois, développement du territoire, service de proximité, respect de l'environnement...)
- La présentation du dossier.

## 4) Calendrier

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 9 mars 2020 : Lancement du concours,
- 30 avril 2020 : Date limite de réception des dossiers de candidature,
- 2 juin 2020 : Délibération du jury et désignation des lauréates,
- 22 juin 2020 : Remise des prix.

Ce calendrier est indicatif.



## 5) Constitution du jury

Le jury est composé d'un représentant de chacun des organismes organisateurs et de partenaires. Chaque membre fera parvenir ses notes en amont du jury. Les membres du jury et leurs familles ne sont pas admis à concourir.

## 6) Prix et Remise des prix

La valeur totale des prix correspondra au montant global apporté par les partenaires de l'opération réparti en 5 lots.

Les personnes primées devront présenter les justificatifs attestant la conformité aux critères de participation (voir point 1 du règlement). Le prix sera versé directement par chèque bancaire aux lauréates et une cérémonie de remise des prix sera organisée.

Cinq catégories seront constituées. Les catégories sont les suivantes :

1. **Entreprendre en territoire prioritaire** pour éclairer les créations ou reprises dans les zones fragiles du département (rural ou zone politique de la ville).
2. **Talent et savoir-faire** pour promouvoir les talents locaux.
3. **Dynamique économique et sociale** pour reconnaître une démarche commerciale forte ou une réussite rapide créatrice d'emploi.
4. **Jeune entrepreneure** (moins de 30 ans au moment de l'immatriculation) pour encourager l'identification des plus jeunes à la création d'entreprise et féliciter ce choix audacieux.
5. **Reprise d'entreprise** pour rendre visible l'enjeu du renouvellement des dirigeant-e-s d'entreprises.

Le jury détermine les catégories dans lesquelles concourent les candidates, chaque lauréate ne pourra se voir attribuer qu'un seul prix. L'organisme réceptionnaire du dossier et le jury pourront valider la recevabilité des dossiers par catégorie du concours. Une présélection pourra être organisée avant les travaux du jury.

La participation au concours implique une adhésion complète à son règlement et la présence impérative des candidates lors de la cérémonie de remise des prix.

## 7) Règlement

Le règlement est déposé en l'étude de la SELARL ATOUT HUISSIER GODFRIN, BOUVIER et Associés - 13 rue Vincent Chevard CS 20506 28008 CHARTRES CEDEX - 02 37 99 10 18 / atouthuissier@gmail.com. Toute personne peut en obtenir une copie gratuitement, sur simple demande écrite adressée à l'étude.

## 8) Droit à l'image

Les participantes acceptent que leurs coordonnées soient conservées par les organisateurs pour qu'ils, ou leurs partenaires, leur adressent, de l'information et des offres de services et de prestations.

Elles acceptent que leurs noms, et éventuellement leur image, soient diffusés, sans contrepartie, dans le cadre de ce concours.

## 9) Cnil

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation sur les données les concernant en écrivant aux adresses suivantes :

- Chambre de Commerce et d'Industrie,**  
5 bis avenue Marcel Proust CS 80062 - 28008 Chartres Cedex -  
02 37 84 28 16.  
Contact : Pascale LUCAS - plucas@cci28.fr
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat,**  
24 bd de la Courtille - 28000 Chartres - 02 37 91 56 91.  
Contact : Nolwenn Le MENTEC - nolwenn.lementec@cma-28.fr